

RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX RÉUTILISABLES

OBJET

Le retraitement des dispositifs médicaux (DM) réutilisables, a pour but d'éliminer tout risque infectieux pour le patient et le professionnel lors de la réutilisation de ces DM.

CHAMP D'APPLICATION

Cette recommandation s'applique à tout dispositif médical réutilisable après son utilisation ainsi qu'à tout dispositif médical réutilisable stérile déconditionné mais non utilisé.

DÉFINITIONS

Dispositif médical : tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, à l'exception des produits d'origine humaine ou autre article utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et logiciels intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales et dont l'action principale voulue n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens.

RESPONSABILITÉS

L'ensemble du personnel travaillant dans les services concernés

DÉROULEMENT

Le processus de retraitement, après utilisation, des DM réutilisables débute, aussitôt après l'utilisation du DM par la pré désinfection au plus près de l'utilisation. Le DM sera transféré dans le service de stérilisation pour y être nettoyé, désinfecté, conditionné, éventuellement stérilisé (si le DM doit être stérile lors de son utilisation) puis stocké soit directement en stérilisation soit dans le service utilisateur

Etapes de prise en charge des DM après utilisation :

1. Trier les DM après utilisation

- Les DM à usage unique doivent obligatoirement être éliminés après utilisation
- Les DM réutilisables doivent être pré désinfectés dans un bac prévu à cet effet

2. Pré désinfecter les DM réutilisables

- C'est le premier traitement à effectuer sur les objets et matériels souillés dans le but de diminuer la population de micro-organismes et de faciliter le nettoyage ultérieur.
- Elle a pour but également de protéger le personnel lors de la manipulation des instruments et d'éviter la contamination de l'environnement.
- Elle est réalisée le plus rapidement possible après utilisation du dispositif médical, au plus près du lieu d'utilisation, avant le nettoyage, selon une procédure approuvée par le responsable du système permettant d'assurer la qualité

3. Transférer les DM en stérilisation

- Utiliser du matériel de protection pour manipuler les DM contaminés
- Transporter les DM contaminés dans des bacs, conteneurs ou armoires fermés propres et régulièrement entretenus pour éviter tout risque inutile de contamination.

4. Réceptionner les DM

- Dans le cas des instruments qui doivent être démontés pour le nettoyage, procédez au démontage selon les instructions propres à l'instrument.

5. Nettoyer /Désinfecter les DM

- Le nettoyage-désinfection est une étape indispensable avant le conditionnement. Il a pour but d'éliminer les salissures par l'action physico-chimique d'un produit adapté tel un détergent, conjuguée à une action mécanique afin d'obtenir un DM fonctionnel et propre. Il est compatible avec le DM et ne doit pas le détériorer.
- Le nettoyage-désinfection concerne aussi les conteneurs et les plateaux réutilisables, les DM dès lors qu'ils ont été déconditionnés, qu'ils aient été utilisés ou non.
- Les DM en prêt ou en dépôt et les dispositifs médicaux neufs ou réparés livrés non stériles doivent être nettoyés selon les instructions du fabricant. Le nettoyage /désinfection des DM est réalisé chaque fois que possible dans un laveur-désinfecteur. Celui-ci est adapté à cet usage et qualifié.

6. Contrôler les DM

- Après le nettoyage, il convient de vérifier visuellement la propreté des composants du DM ainsi que du DM remonté et de s'assurer qu'aucune détérioration n'est susceptible d'affecter sa sécurité, son intégrité ou son bon fonctionnement.

7. Conditionner les DM

- Les DM nettoyés/désinfectés doivent être protégés pour éviter toute nouvelle contamination.


8. Stériliser les DM


- La méthode de stérilisation choisie tient compte de la nature du DM et des recommandations du fabricant.

9. Stocker les DM

- Le local/zone de stockage est spécifique aux DM stériles, distinct du stockage de fournitures non stériles. Il permet la distinction des DM stériles prêts à être dispensés de ceux en attente de libération pour éviter toute confusion.
- Le stockage s'effectue dans des conditions de température et d'humidité adaptées, à l'abri de la lumière solaire directe et de contaminations de toutes natures.


PIÈCE(S) JOINTE(S):

 [liste de non conformités rencontrées lors du retraitement ou de l'utilisation de DM stériles](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_W_FT_00216%281.0%29.docx)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_W_FT_00216%281.0%29.docx)


 [Fiche formation du personnel](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/~%24CI_W_FT_00215%281.0%29.doc)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/~%24CI_W_FT_00215%281.0%29.doc)

 [code identifiant du personnel](#)

https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_W_FT_00214%281.0%29.doc

 [Fiche de suivi des DM en réparation](#)

https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/~%24CI_W_FT_00219%281.0%29.docx

 [Fiche de suivi des DM en prêt](#)

https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/HPCI_W_FT_00217%281.0%29-1.doc

Dernière mise à jour le 03/05/2017